

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC(Présente)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présente)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 5 AVRIL 2023

9h30 – 17h

100 % Présentiel _ APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR (HAR).....	3
II.	APPROBATION DU PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 15 MARS 2023 (HAR)	3
III.	REPONSES CFTC AUX QUESTIONS POSÉES LORS DE LA CMP DU 15 03 2023 (HAR)	3
IV.	PROCEDURE DE SORTIE DE LA BRANCHE DES ECONOMISTES : POINT D'ETAPE. (HAR).....	4
V.	METHODOLOGIE DE TOILETTAGE DES 2 CCN (EC ET GEOMETRES).....	4
VI.	POINT SUR LA TRANSPARENCE DU DIALOGUE SOCIAL, (HAR).....	4
VII.	POINT SUR LES ACCORDS MIS A LA SIGNATURE (HAR).....	4
VIII.	MISE EN PLACE DE LA FEUILLE POUR L'ETUDE COMPARATIVE FIAC/BETIC : THEMES A ABORDER ET CALENDRIER ET CHOIX DU PRESTATAIRE. (HAR).....	5
IX.	COMMUNICATION OFFICIELLE SUR LE TABLEAU D'INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE/AFC (HAR). 5	
X.	PROJET D'ACCORD EPARGNE SALARIALE (HAR).....	5
XI.	MESURES TENDANT A ASSURER L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (HAR).....	5
XII.	MESURES DESTINEES A FACILITER LA CONCILIATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PERSONNELLE DES SALARIES PROCHE AIDANTS. (HAR).....	5
XIII.	MESURES TENDANT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (HAR)	6
XIV.	PRIORITES, OBJECTIFS ET MOYENS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES SALARIES (HAR)	6
XV.	CONDITIONS DE TRAVAIL, GPEC ET PRISE EN COMPTE DES EFFETS DE L'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS. (HAR).....	6
XVI.	QUESTIONS DIVERSES.....	6
XVII.	PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 10 MAI 2023 _9H30 - _17H	6
XVIII.	RAPPEL DU CALENDRIER DES COMMISSIONS 2023.....	7

I. Approbation de l'ordre du jour (HAR)

DECISION

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de relevé des décisions de la CMP du 15 mars 2023 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé. Le SYNATPAU étant absent, s'abstient. Il indique être choqué que la CFTC n'ait pas demandé le report la CMP de mars au motif du mouvement social intersyndical de l'ensemble de nos confédérations organisé le même jour.

III. Réponses CFTC aux questions posées lors de la CMP du 15 03 2023 (HAR)

POSITION

Question 1 concernant le RI :

« L'UNTEC – UNGE - FENIGS demandent à ce que la CFTC précise si la signature d'un accord de sortie des économistes de la branche FIIAC reste toujours conditionnée à la signature d'un accord sur le règlement intérieur de gestion des fonds du paritarisme. Ils demandent une réponse avant la CMP du 5 avril 2023. » :

La CFTC accepte de signer l'accord de scission sous réserve que les travaux préparatoires à la rédaction du futur règlement intérieur de la gestion des fonds du paritarisme de la branche des EC, soient engagés dès à présent.

La CFTC accepte que ces travaux ne seront pas réalisés en CMP FIIAC et seront menés entre UNTEC - CFTC - SYNATPAU. (Organisations représentatives dans la branche FIIAC à ce jour).

SYNATPAU indique que la finalité des travaux sera à établir dans le cadre du dialogue social en instance paritaire.

Point sur l'article 4-3 de la convention APGTP / UNTEC -Recouvrement de la cotisation annuelle :

Le SYNATPAU demande à avoir les pièces qui doivent être fournies aux organisations dans le cadre de la convention APGTP/UNTEC

L'UNTEC va demander à l'APGTP d'appliquer la convention sur ce point, à savoir la transmission des pièces aux deux autres organisations syndicales.

L'UNTEC prends acte et souhaite que lesdits travaux soient engagés rapidement.

Question N°2 : « Concernant le point sur le secrétariat des commissions paritaires nationales, FENIGS, l'UNGE, sont en attente de la position de la CFTC sollicitée lors de la CMP du mois de décembre 2022. »

FENIGS est heurté par le fait que la situation des salariés soit prise en otage pour le traitement d'une situation individuelle.

Le SYNATPAU rappelle que le titre de Délégué Général n'a pas été voté en Assemblée Générale.

Le Délégué Général a demandé en 2019 à l'APGTP à bénéficier d'une formation de « Négociation et relations sociales (Master) » pour une reconversion professionnelle.

La CFTC accepte que le délégué général de l'APGTP ne revienne pas pour le secrétariat des commissions à condition d'une contrepartie qui n'exclut pas le maintien du fonctionnement actuel du secrétariat.

L'UNGE souhaite que la CFTC indique le cadre de cette contrepartie qu'elle attend.

DECISION

La CMP valide cette méthode de travail pour le règlement intérieur.

La CMP prends acte de la réponse de la CFTC.

IV. Procédure de sortie de la branche des Economistes : Point d'étape. (HAR)

POSITION :

Le projet d'accord reste en suspens dans l'attente de l'avis du HCDS.

DECISION

Le projet d'accord travaillé en séance sera transmis aux membres avec le projet de relevé des décisions.

V. Méthodologie de toilettage des 2 CCN (EC et Géomètres)

DECISION

Point à voir après la scission dans chacune des futures branches.

VI. Point sur la transparence du dialogue social, (HAR)

DECISION

Report à une date ultérieure.

VII. Point sur les accords mis à la signature (HAR)

DECISION

L'accord Pro A a été signé par l'UNGE, FENIGS et la CFTC

L'accord salaire est présenté à la commission d'extension d'avril 2023

VIII. Mise en place de la feuille pour l'étude comparative FIIAC/BETIC : Thèmes à aborder et calendrier et choix du prestataire. (HAR)

POSITION

Le SYNATPAU s'abstient et indique ne pas avoir besoin de cette étude.
FENIGS et PUNGE souhaitent aboutir sur cette étude.
La CFTC verra à faire adapter le devis P2F Consultant pour la prochaine CMP.

DECISION

La CMP prends acte de l'engagement de la CFTC.

IX. Communication officielle sur le tableau d'indemnités de fin de carrière/AFC (HAR)

DECISION

Le SYNATPAU préparera un texte permettant à la CMP d'interpréter les modalités de calcul de l'AFC en cas de période de travail à temps partiel, pour la CMP de mai 2023.

X. Projet d'accord épargne salariale (HAR)

DECISION :

Le secrétariat transmettra avec le projet de relevé des décisions le projet d'accord du SYNATPAU pour étude lors de la CMP de mai 2023.

XI. Mesures tendant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (HAR)

DECISION :

Reporté

XII. Mesures destinées à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés proche aidants. (HAR)

DECISION

Reporté

XIII. Mesures tendant à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (HAR)

DECISION

Reporté

XIV. Priorités, objectifs et moyens de la formation professionnelle des salariés (HAR)

DECISION

Reporté

XV. Conditions de travail, GPEC et prise en compte des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels. (HAR)

DECISION

Reporté

XVI. Questions diverses

Sans objet

XVII. Projet d'ordre du jour de la CMP du 10 mai 2023 _9h30 - _17h

La prochaine commission se tiendra en **présentiel** dans les locaux de l'APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS .

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour – **10 minutes (HAR)**
2. Approbation du projet du relevé des décisions de la CMP du 5 avril 2023 – **10 minutes (HAR)**
3. Courrier DGT sur la représentativité des organisations dans l'hypothèse de scission **(HAR)**
4. Réponses CFTC aux questions posées lors de la CMP du 05 04 2023 **(HAR)**
5. Procédure de sortie de la branche des Economistes : Point d'étape. **(HAR)**
6. Point sur la transparence du dialogue social **(HAR)**
7. Mise en place de la feuille de route pour l'étude comparative FIIAC / BETIC : Thèmes à aborder, calendrier et choix du prestataire **(HAR)**
8. Communication officielle sur le tableau d'indemnités de fin de carrière / AFC : Retour SYNATPAU **(HAR)**
9. Projet d'accord épargne salariale **(HAR)**
10. Mesures tendant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes **(HAR)**
11. Mesures destinées à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés proche aidants. **(HAR)**

12. Mesures tendant à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés **(HAR)**
13. Priorités, objectifs et moyens de la formation professionnelle des salariés **(HAR)**
14. Conditions de travail, GPEC et prise en compte des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels. **(HAR)**
15. Questions diverses.

XVIII. Rappel du calendrier des commissions 2023

11/01/2023
08/02/2023
15/03/2023
05/04/2023
10/05/2023
14/06/2023
06/09/2023
11/10/2023
08/11/2023
06/12/2023